

## LES PRESTATAIRES DE FORMATION CONTINUE EN 2010

### Le secteur de la formation plutôt dynamique

En 2010, dans un contexte où l'économie française a renoué avec une croissance fragile, le chiffre d'affaires réalisé par les organismes dispensateurs de formation professionnelle continue, qu'il s'agisse de leur activité principale ou d'une activité secondaire, a progressé à un rythme soutenu (+9,9 %). 55 300 organismes ont dégagé un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros en formant 22,6 millions de stagiaires (+4,7 %) et dispensant au total 1 211 millions d'heures (+0,2 %).

Sur le champ restreint aux seuls organismes de formation dont c'est l'activité principale, le chiffre d'affaires a progressé au même rythme : il s'est élevé à 7,9 milliards d'euros, en hausse de +10,3 %, après +1,9 % en 2009. Au total, 16 730 organismes (+8,3 % par rapport à 2009) ont formé 12,3 millions de stagiaires (+6,9 %) et dispensé 757 millions d'heures (+0,7 %).

L'activité de la plupart des types d'organismes est en progression à l'exception de celle des formateurs individuels.

La durée moyenne des formations s'est réduite de 3 heures par rapport à 2009 pour atteindre 54 heures. La durée des stages des demandeurs d'emploi s'est accrue tandis que celle des salariés a reculé, alors que le nombre de demandeurs d'emploi formés a davantage progressé que celui des salariés.

Le nombre de stagiaires formés a augmenté ou est resté stable pour tous les grands domaines de formation, à l'exception des disciplines générales.

Les formations aux spécialités des services sont toujours les plus suivies avec 65 % des stagiaires et 63 % des heures-stagiaires.

En 2010, 55 300 prestataires de formation continue, à titre principal ou secondaire, ont réalisé un chiffre d'affaires de près de 13 milliards d'euros (graphique 1, tableau 1). Leur nombre s'est accru de 4,9 % et leur chiffre d'affaires a progressé de 9,9 %, dans un contexte où l'économie française a renoué avec une croissance fragile. Le nombre d'heures-stagiaires (1) (1,21 milliard) progresse moins (+0,2 %) que le nombre de stagiaires formés (+4,7 %) qui atteint 22,6 millions. La durée moyenne des formations a baissé de 5 % par rapport à 2009, pour s'établir à 54 heures (57 heures en 2009) (2). La progression du chiffre d'affaires du secteur de la formation résulte d'un nombre de stagiaires en hausse s'orientant vers des formations plus courtes, en moyenne.

Sur le champ restreint aux organismes de formation professionnelle continue exerçant à titre principal, 16 730 prestataires, soit moins d'un tiers de l'ensemble des organismes (encadré 1) ont réalisé 62 % du chiffre d'affaires comme des heures-stagiaires, et formé 54 % des stagiaires. Leur nombre est en hausse de 8,3 % par rapport à 2009, soit une progression plus importante que celle de l'ensemble des prestataires de formation continue.

L'activité des prestataires est fortement concentrée au niveau régional, 38 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des prestataires étant réalisé en Ile-de-France (encadré 2).

(1) Les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque stagiaire.

(2) Certaines données relatives à l'année 2009 ont fait l'objet de corrections à l'occasion de l'exploitation des données relatives à 2010. De ce fait, certains écarts peuvent apparaître par rapport à la publication précédente [1].

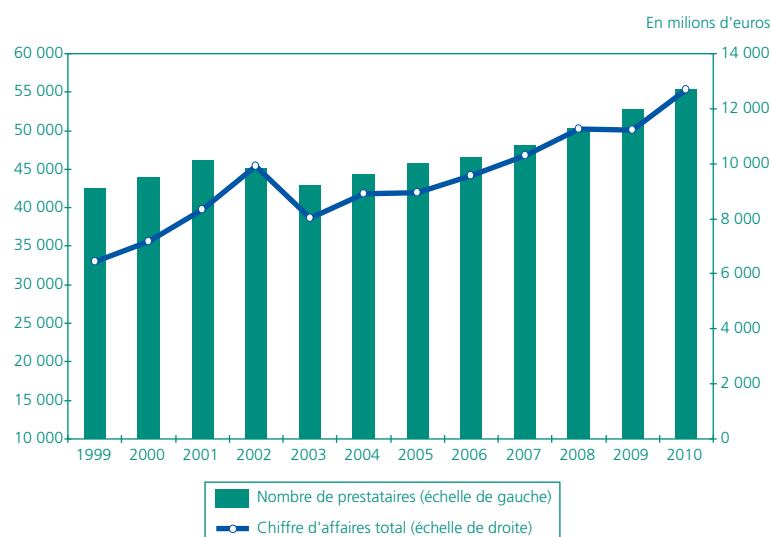
## Une activité en expansion pour la plupart des types d'organismes, à l'exception des formateurs individuels

En 2010, le secteur privé représente, comme en 2009, 97 % des organismes de formation et 78 % du chiffre d'affaires pour 85 % du total des stagiaires accueillis. Le nombre de stagiaires formés par le secteur privé s'accroît de 4 % et les heures-stagiaires réalisées reculent de 2 %, pour un chiffre d'affaires en hausse de 8 %. Néanmoins, le bilan des organismes du secteur privé (qui regroupe ceux à but lucratif, à but non lucratif et les

formateurs individuels), est contrasté selon le type de prestataires : si le secteur privé à but lucratif comme non lucratif progresse, les formateurs individuels reculent fortement, tant en termes de chiffres d'affaires, de stagiaires formés que d'heures-stagiaires réalisées.

Les prestataires privés à but lucratif, les plus nombreux dans l'ensemble du secteur privé de la formation, sont aussi les plus dynamiques en 2010. Leur poids dans le total des organismes, en hausse depuis plusieurs années, progresse nettement pour atteindre 53 % en 2010 (+4 points par rapport à 2009), au détriment du secteur privé à but non lucratif (-1 point) et surtout des

Graphique 1 • Prestataires de formation et chiffre d'affaires



Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue ayant réalisé des actions de formation continue à titre principal ou secondaire ; France entière.



Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

formateurs individuels (-3 points). À eux seuls, ils réalisent environ la moitié de l'activité du secteur privé dans son ensemble : 51 % des stagiaires formés, 48 % des heures-stagiaires dispensées et 49 % du chiffre d'affaires réalisé. Leur chiffre d'affaires augmente de 13 % en 2010, avec un nombre de stagiaires en hausse de 7 % et des heures-stagiaires en hausse plus modérée (+2 %).

Les organismes privés à but non lucratif (associations, syndicats, coopératives, fondations...) dégagent en 2010 un bilan positif mais cependant moins dynamique que ceux à but lucratif. Leur nombre est en légère hausse (+1 %) pour un nombre de stagiaires formés et d'heures-stagiaires

Tableau 1 • L'ensemble des organismes de formation en 2010

	Organismes	Évolution 2010/2009	Chiffre d'affaires	Évolution 2010/2009	Nombre de stagiaires (1)	Évolution 2010/2009	Nombre d'heures-stagiaires (1)	Évolution 2010/2009
	(en nombre)	(en %)	(en millions d'euros)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)
<b>Ensemble</b> .....	<b>55 300</b>	<b>4,9</b>	<b>12 671</b>	<b>9,9</b>	<b>22 621</b>	<b>4,7</b>	<b>1 210 863</b>	<b>0,2</b>
<b>Selon le statut (en %)</b>								
Privé à but lucratif .....	53	14,7	49	12,7	51	7,1	48	1,9
Privé à but non lucratif .....	21	1,3	26	6,5	27	3,7	22	5,4
Formateurs individuels .....	23	-9,4	3	-23,2	7	-13,2	7	-36,7
Public et parapublic.....	3	0,1	22	15,8	15	9,1	24	9,2
<b>Selon le chiffre d'affaires (en %)</b>								
Moins de 75 000 euros .....	72	5,8	6	4,4	14	-1,4	8	-7,1
75 000 à 150 000 euros .....	10	1,9	5	2,0	7	-11,2	8	-6,4
150 000 à 750 000 euros .....	13	2,1	19	2,4	23	-0,5	26	-1,1
750 000 à 1 500 000 euros .....	3	2,1	12	1,9	12	-5,0	14	-3,7
1 500 000 à 3 000 000 euros.....	2	7,7	14	8,2	13	19,8	15	20,6
Plus de 3 000 000 euros .....	1	12,5	44	19,3	31	16,5	28	0,0
<b>Selon l'année de déclaration d'activité (en %)</b>								
Avant 1997 .....	22	-6,2	51	7,4	43	1,4	49	-7,9
Entre 1997 et 2007 .....	39	-8,9	36	4,3	40	-2,3	37	0,2
Après 2007 .....	39	34,7	13	44,5	17	41,7	14	41,9

(1) Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique.

Champ : ensemble des organismes ayant réalisé des actions de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

réalisées en progression (respectivement +4 % et +5 %). Leur chiffre d'affaires est en hausse de 7 %. Le secteur privé non lucratif représente, en 2010, un peu plus d'1 prestataire sur 5 (-1 point par rapport à 2009) et sa part de marché (26 %) recule de 1 point pour un poids dans les stagiaires formés et les heures-stagiaires réalisées stable (respectivement 27 et 22 %).

En 2010, la faible progression du nombre global d'heures-stagiaires est imputable au fort recul du nombre d'heures-stagiaires réalisées par les formateurs individuels. Les formateurs individuels (y compris auto-entrepreneurs) sont moins nombreux qu'en 2009 (-9 %) et présentent un bilan fortement dégradé. Un nombre de stagiaires formés en recul de 13 % et des heures-stagiaires dispensées en chute de 37 % ne peuvent que contribuer négativement au chiffre d'affaires (-23 %). Ils représentent, en 2010, 23 % des prestataires, soit 3 points de moins qu'en 2009. Leurs parts, déjà les plus faibles, dans l'ensemble du chiffre d'affaires, des stagiaires formés et des heures-stagiaires réalisées, reculent. Les formateurs individuels réalisent 3 % du chiffre d'affaires du secteur (-2 points par rapport à 2009) pour 7 % des stagiaires formés (-2 points) et 7 % de l'ensemble des heures-stagiaires (-4 points).

En 2010, l'activité des organismes publics et parapublics est dynamique. Bien que peu nombreux (3 % des prestataires), ils ont formé 15 % des stagiaires, assuré 24 % des heures-stagiaires et réalisé 22 % du chiffre d'affaires du marché des prestataires. En 2010, leurs ressources augmentent de 16 %, pour un nombre de stagiaires et d'heures-stagiaires en progression de 9 % chacun. L'Éducation nationale, avec le Cnam, le Cned et les Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (Greta), sont des intervenants importants de la formation continue, avec 7 % des produits financiers des prestataires de formation continue (tableau 2). Les autres établissements publics ou parapublics (hors organismes consulaires mais y compris l'Association nationale

pour la formation professionnelle des adultes (Afpa)) pèsent pour 12 %. La hausse importante du chiffre d'affaires réalisé par le secteur public et parapublic s'explique essentiellement par le fait que, suite à la fin du régime des subventions avec les conseils régionaux et le passage accéléré, en 2010, à des procédures d'appel d'offre, l'Afpa enregistre dorénavant dans ses bilans pédagogiques et financiers les produits en provenance des régions correspondant précédemment à des subventions. Par ailleurs, l'Afpa enregistre une hausse de son chiffre d'affaires en provenance de Pôle emploi.

### 82 % des organismes réalisent moins de 150 000 euros de chiffre d'affaires

Avec environ 55 000 organismes, le secteur de la formation est plutôt atomisé. Néanmoins, les plus gros prestataires concentrent une part importante de l'activité. Ainsi, le 1 % d'organismes dont le chiffre d'affaires dépasse 3 millions d'euros réalise 44 % du chiffre d'affaires global et forme 31 % des stagiaires, assurant 28 % des heures-stagiaires. À l'autre extrême, les prestataires réalisant moins de 150 000 euros de chiffre d'affaires représentent 82 % des prestataires, mais ne forment que 21 % des stagiaires pour 16 % des heures-stagiaires. Les organismes de plus de 3 millions d'euros sont les plus dynamiques en 2010 (+19 % de hausse du chiffre d'affaires).

Compte tenu du fort dynamisme du secteur sur les dernières années, la part des organismes les plus anciens, ayant déclaré ou repris une activité (3) avant 1997, recule de 6 % et n'est plus que de 22 % en 2010. Ces organismes les plus anciens enregistrent cependant plus de la moitié du chiffre d'affaires global (51 %) et forment 43 % des stagiaires, soit plus que ceux formés par les 37 % d'organismes ayant déclaré leur activité

(3) Année de début ou de reprise de leur activité effective (encadré 4).

Tableau 2 • Répartition des produits selon le statut des prestataires en 2010

En %

Origine des produits reçus	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics pour leurs agents	Pouvoirs publics pour d'autres publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits	Ensemble	Évolution 2010/2009
<b>Statut des prestataires</b>									
Afpa * .....	1,2	4,5	0,2	11,9	0,6	0,1	0,7	<b>3,7</b>	70,3
Autres établissements publics ou parapublics .....	4,7	2,5	52,6	8,3	3,8	2,9	5,7	<b>7,9</b>	9,2
Éducation nationale et Greta .....	4,5	5,8	4,3	13,0	14,2	6,2	5,4	<b>7,2</b>	10,5
Formateurs individuels .....	3,0	3,0	2,6	1,1	5,0	17,9	1,1	<b>3,3</b>	-23,0
Organismes consulaires .....	2,1	4,8	1,2	3,0	3,3	1,6	3,6	<b>2,8</b>	1,0
Privé à but lucratif .....	65,8	50,5	27,7	22,2	48,3	49,1	47,2	<b>48,9</b>	12,7
Privé à but non lucratif .....	18,8	28,7	11,4	40,4	24,7	22,3	36,3	<b>26,2</b>	6,5
<b>Ensemble.....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
Évolution 2010/2009 (en %)	6,5	6,3	6,0	18,4	10,5	12,0	8,1	<b>9,9</b>	
En % des financeurs.....	38,2	17,0	6,1	20,4	6,5	4,8	6,9	<b>100,0</b>	

\* La forte hausse des produits de l'Afpa entre 2009 et 2010 s'explique par la prise en compte des produits provenant des régions, suite à la fin du régime des subventions. Champ : ensemble des organismes ayant réalisé des actions de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

## L'ANALYSE RESTREINTE AUX SEULS PRESTATAIRES DE FORMATION CONTINUE EXERÇANT À TITRE PRINCIPAL

La formation continue est un marché ouvert, pour lequel les textes fondateurs n'ont pas conféré de monopole ni de position dominante à tel ou tel dispensateur. Peuvent donc exercer une activité de formation des entreprises, des associations, des établissements et des organismes privés quelle que soit leur activité. C'est ainsi que coexistent sur ce marché des organismes qui exercent cette activité à titre principal, et d'autres prestataires pour lesquels elle est secondaire, et qui ne réalisent leurs prestations de formation qu'en tant qu'activité annexe ou en accompagnement de la vente d'un produit.

Cet encadré analyse les activités de formation professionnelle continue des seuls organismes dont l'activité principale exercée (APE) est l'enseignement ou la formation, initiale ou continue, soit ceux dont l'APE relève des six activités suivantes :

- 85.31Z : Enseignement secondaire général ;
- 85.32Z : Enseignement secondaire technique ou professionnel ;
- 85.41Z : Enseignement post-secondaire non supérieur ;
- 85.42Z : Enseignement supérieur ;
- 85.59A : Formation continue d'adultes ;
- 85.59B : Autres enseignements.

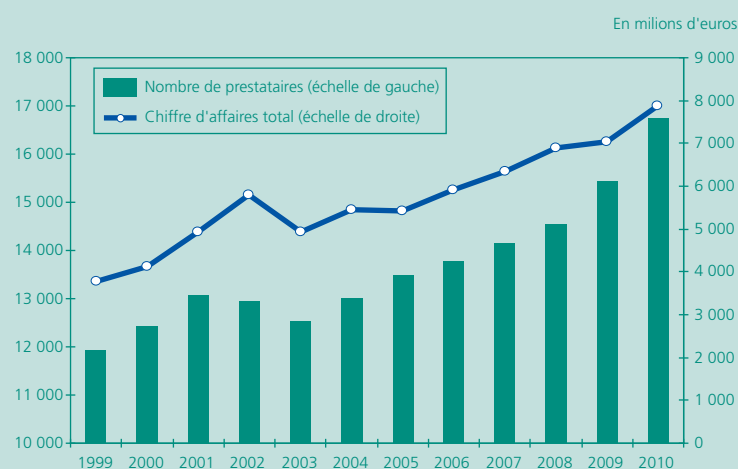
Une étude du Céreq en 2008-2009 [3] s'est spécifiquement intéressée aux organismes déclarant avoir la formation comme activité secondaire.

En 2010, 16 731 organismes dispensateurs de formation professionnelle continue ont renseigné un bilan pédagogique et financier pour des activités de formation professionnelle continue à titre principal (tableau 1b). Ces prestataires représentent seulement 30 % de l'ensemble des prestataires en nombre, mais 54 % de l'ensemble des stagiaires formés, et 62 % des heures-stagiaires, et environ 60 % du chiffre d'affaires du secteur.

En 2010, le nombre d'organismes dispensateurs de formation professionnelle continue à titre principal progresse de 8 %, soit une hausse plus importante que pour l'ensemble des prestataires de formation continue (graphique 1b). L'ensemble de ces organismes a dégagé un chiffre d'affaires de près de 8 milliards d'euros, soit 10 % de plus qu'en 2009, formé 13 millions de stagiaires et dispensé 757 millions d'heures-stagiaires.

L'activité de la plupart des types de prestataires est en progression sauf celle des formateurs individuels qui régresse fortement.

Graphique 1b • Prestataires dont la formation est l'activité principale et chiffre d'affaires



Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rev.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.



Tableau 1b • Les organismes de formation en 2010

	Organismes	Évolution 2010/2009	Chiffre d'affaires (1)	Évolution 2010/2009	Nombre de stagiaires (2)	Évolution 2010/2009	Nombre d'heures-stagiaires (2)	Évolution 2010/2009
	(en nombre)	(en %)	(en millions d'euros)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)
<b>Ensemble.....</b>	<b>16 730</b>	<b>8,3</b>	<b>7 880</b>	<b>10,3</b>	<b>12 297</b>	<b>6,9</b>	<b>757 096</b>	<b>0,7</b>
<b>Selon le statut (en %)</b>								
Privé à but lucratif .....	41	22,8	40	12,9	42	15,5	38	2,4
Privé à but non lucratif .....	23	0,1	30	5,6	32	2,4	25	4,2
Formateurs individuels .....	31	-0,3	3	-25,9	7	-10,9	7	-31,7
Public et parapublic.....	5	2,0	27	18,2	19	5,8	30	6,5

(1) Ressources pour les prestataires publics ou parapublics.

(2) Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rev.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

Tableau 2b • Répartition des produits selon leur origine en 2010

En %

Origine des produits reçus	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics pour leurs agents	Pouvoirs publics pour d'autres publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits	Ensemble
Évolution 2010/ 2009 (en %) ....	5,5	6,3	6,9	24,0	4,0	14,0	4,0	<b>10,3</b>
En % des financeurs .....	32,8	17,7	7,1	23,9	7,1	4,4	7,0	<b>100,0</b>

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rev.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

En 2010, les achats de formation directs des entreprises représentent une part un peu moins élevée du chiffre d'affaires total du secteur que pour l'ensemble des prestataires de formation (33 % contre 38 %) tandis que celle en provenance des Opcas est à peu près la même (18 % contre 17 %) (tableau 2b). La part des achats financés par les pouvoirs publics est en revanche plus importante (31 % contre 27 %).

De fait, sur ce champ restreint, la part des salariés au sein des personnes formées est inférieure de près de 4 points à celle observée pour l'ensemble des prestataires (66 % contre 69 %). À l'inverse, la part des demandeurs d'emploi est supérieure de 4 points, à 17 % des stagiaires (tableau 3b).

Tableau 3b • Répartition des publics selon le statut des prestataires en 2010

En %

Statut des prestataires	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble
Privé à but lucratif .....	50	30	33	26	<b>42</b>
Privé à but non lucratif .....	25	45	25	52	<b>32</b>
Formateurs individuels .....	8	3	5	11	<b>7</b>
Public et parapublic.....	17	22	37	11	<b>19</b>
<b>Ensemble.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Évolution 2010/2009 (en %) .....	7,2	25,6	1,0	-9,5	<b>6,9</b>
En % des types de public .....	65,7	16,6	5,8	11,9	<b>100,0</b>

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rev.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

La durée moyenne des formations réalisées par les prestataires dont c'est l'activité principale est sensiblement supérieure à celle de l'ensemble des prestataires. Ainsi, en 2010, une formation dure 62 heures en moyenne (tableau 4b) sur le champ restreint des prestataires exerçant une activité principale contre 54 heures pour l'ensemble des prestataires. Ceci s'explique à la fois par une proportion de demandeurs d'emploi plus importante parmi les personnes formées, ces derniers ayant des durées de formation plus longues que les salariés, et par une durée moyenne de formation plus longue pour tous les publics : elle est ainsi supérieure de 4 heures pour les salariés, de 5 heures pour les demandeurs d'emploi et de 33 heures pour les particuliers pour lesquels l'écart est le plus important (144 heures contre 112 heures chez l'ensemble des organismes).

Par rapport à 2009, la durée moyenne des formations recule de 6 %, soit à peu près dans les mêmes proportions que pour l'ensemble du champ.

Tableau 4b • Durée moyenne des formations selon les publics et le statut des prestataires en 2010

En heures

Statut des prestataires	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble	Évolution 2010/2009 (en %)
Privé à but lucratif .....	54	53	115	50	<b>56</b>	-10,8
Privé à but non lucratif .....	37	79	106	25	<b>48</b>	2,1
Formateurs individuels .....	57	68	60	39	<b>55</b>	-22,5
Public et parapublic.....	56	184	205	77	<b>100</b>	1,0
<b>Ensemble.....</b>	<b>50</b>	<b>94</b>	<b>144</b>	<b>38</b>	<b>62</b>	<b>-6,1</b>
Évolution 2010/2009 (en %) .....	-9,1	-1,0	-10,0	-15,2	<b>-6,1</b>	

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rev.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

...Encadré 1 (suite et fin)

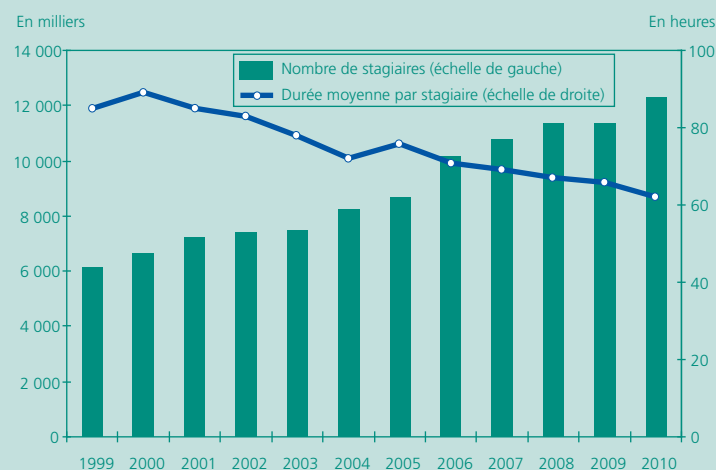
Comme sur l'ensemble du champ, les formations aux spécialités des services sont les plus suivies avec 64 % des stagiaires et 60 % des heures-stagiaires, suivies, loin derrière, par celles concourant au développement personnel (16 % des stagiaires) puis par les formations aux disciplines générales (13 % des stagiaires) et enfin par celles préparant aux spécialités de production (7 % des stagiaires).

En 2010, les dix premières spécialités de formation les plus dispensées sont quasiment les mêmes que pour l'ensemble des prestataires, à l'exception de l'enseignement-formation et du secrétariat bureautique qui prennent la place de l'informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données et des ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi. Ces dix

premières spécialités cumulent également près de 60 % des stagiaires formés mais réalisent un peu moins d'heures-stagiaires que l'ensemble du champ (47 %). Elles sont en moyenne plus courtes (47 heures) que l'ensemble des formations (62 heures), l'écart étant plus grand que sur l'ensemble du champ (respectivement 47 et 54 heures).

Parmi les spécialités de formation les plus suivies, la sécurité des biens et des personnes (hygiène et sécurité) arrive en tête avec 11 % des stagiaires, suivie par le développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle et par les spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (environ 8 % pour chacune). Si les dix premières spécialités sont à peu près les mêmes que pour l'ensemble des prestataires, la durée peut varier assez nettement pour une spécialité entre les deux champs.

Graphique 2b • Stagiaires et durée moyenne de formation



Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rev.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.



entre 1997 et 2007. Les organismes les plus récents, ayant déclaré leur activité après 2007, représentent 39 % des prestataires, soit une hausse de 35 % par rapport à 2009. Ils réalisent environ 13 % du marché en chiffre d'affaires et heures-stagiaires et forment 17 % des stagiaires.

Au sein des 21 000 organismes apparus comme prestataires de formation après 2007, 6 800 ont effectué une déclaration d'activité en 2010, contre 5 950 pour l'année 2009, signe d'un certain dynamisme dans le renouvellement de l'offre sur le marché de la formation continue. Parmi ces 6 800 nouveaux prestataires, 87 % sont des formateurs individuels ou bien relèvent du secteur privé à but lucratif, et 93 % ont dégagé un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 euros. Ils réalisent globalement un chiffre d'affaires de 295 millions d'euros, soit 2 % du total du chiffre d'affaires du secteur, forment 3 % des stagiaires et assurent 3 % des heures-stagiaires, avec des formations, en revanche, plus longues que les prestataires anciens (57 heures contre 43 heures).

## Des produits financiers en hausse, quel que soit le financeur

En 2010, les achats de formation des entreprises représentent 55 % des recettes des organismes, 38 % étant directement versés par les employeurs

et 17 % transitant par les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) des fonds de la formation continue (tableau 2). Cette part est en légère baisse par rapport à 2009 (55 % après 57 %), ce recul provenant à la fois des achats directs des entreprises et des Opca. Les administrations publiques, de leur côté, contribuent pour 6 % aux revenus des prestataires en tant qu'employeur mais à hauteur de 20 % pour la formation d'autres publics, représentant toujours la deuxième source de revenu pour les organismes de formation, après les entreprises. La part provenant des administrations publiques en tant qu'employeur est stable tandis que celle dédiée à la formation des autres publics s'accroît de 2 points (4). Les achats de formation par les particuliers participent en 2010 à hauteur de 7 % au chiffre d'affaires des prestataires et cette part est quasi-stable. Les autres organismes de formation en sous-traitance ou co-traitance contribuent, comme en 2009, à hauteur de 5 %. Enfin, les ventes d'outils pédagogiques ou encore les produits financiers résultant de placements de fonds perçus au titre de la formation professionnelle fournissent 7 % des ressources des prestataires de formation et sont en léger retrait (-1 point).

En 2010, les ressources en provenance des entreprises et des organismes collecteurs augmentent à peu près au même rythme (+6 %). Les entreprises et Opca continuent de s'adresser principalement

(4) Cette hausse de 2 points s'explique en grande partie par l'intégration, à partir de 2010, dans les bilans pédagogiques et financiers de l'Alpa, des produits correspondant aux appels d'offre en provenance des régions suite à la fin du régime des subventions.

aux organismes de formation privés à but lucratif (respectivement 66 % et 51 % de leur dépense) et en second lieu aux organismes à but non lucratif (19 % de la dépense pour les entreprises et 29 % pour les OPCA).

Les administrations publiques privilégient souvent la formation en interne pour la formation de leurs agents. Ceci explique qu'elles ne contribuent ainsi qu'à 6 % des revenus du secteur. Cependant, lorsqu'elles recourent à un prestataire pour former leurs agents, elles se tournent très largement vers les établissements publics (53 %) comme, par exemple, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour la fonction publique territoriale. En 2010, les pouvoirs publics ont accru de 6 % leurs dépenses pour la formation de leurs agents réalisée par des prestataires de formation.

Les dépenses de formation des pouvoirs publics en faveur de publics autres que leurs propres agents (20 % des ressources des prestataires de formation) s'orientent principalement vers des formations réalisées par des organismes à but non lucratif (40 % de la dépense), mais aussi par l'Éducation nationale, les Greta (13 % de la dépense) et l'Afpa (12 %). Leur montant est en forte hausse (+18 %), essentiellement en raison de la suppression des subventions à l'Afpa et de leur substitution par des produits financiers. Il se répartit entre 44 % apportés par les conseils régionaux, 23 % par l'État, 11 % par Pôle emploi, 4 % par les instances européennes, notamment le Fonds social européen et 18 % par d'autres financeurs publics (départements, communes ou autres collectivités publiques, Agefiph (5), ...).

### Des demandeurs d'emploi plus nombreux à se former par l'intermédiaire des prestataires de formation

En 2010, les demandeurs d'emploi, principaux bénéficiaires du financement de stages par les pouvoirs publics, représentent 12 % des stagiaires (tableau 3). Leur nombre s'accroît fortement en 2010 (+16 %), soit plus que la moyenne pour tous les publics formés (+5 %). Cette forte hausse s'explique cependant en grande partie par un meilleur suivi du nombre de stagiaires dans les

bilans pédagogiques et financiers de l'Afpa, les stagiaires relevant jusqu'alors d'une logique de subvention n'y figurant pas tous précédemment. Comme tous les stagiaires, les demandeurs d'emploi sont principalement formés par le secteur privé lucratif et non lucratif (78 %). Cependant, ils se forment moins dans le secteur privé à but lucratif (36 %) que les salariés (60 %) et plus dans le secteur privé à but non lucratif (42 % contre 20 %). Ces écarts ont toutefois tendance à se réduire, la part du secteur privé non lucratif dans la formation des demandeurs d'emploi se réduisant de 3 points par rapport à 2009.

Les salariés sont toujours majoritaires parmi les stagiaires (69 %) et leur part est quasiment stable. Ils se forment pour 60 % d'entre eux dans le secteur privé à but lucratif, puis pour 20 % dans le secteur privé à but non lucratif.

Les particuliers sont également plus nombreux à se former qu'en 2009 mais la hausse (+2 %) est moins forte que pour les demandeurs d'emploi et les salariés. Leur part dans les stagiaires est stable (5 %). Les organismes publics et parapublics (29 %) sont presque autant privilégiés que les organismes privés à but lucratif (31 %) et non lucratif (33 %). Les autres stagiaires (jeunes non inscrits comme demandeurs d'emploi, travailleurs non salariés, bénévoles, agents publics de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, ...) sont à peine plus nombreux à se former en 2010 qu'en 2009 (1 %).

### La durée des stages des demandeurs d'emploi s'accroît tandis que celle des salariés baisse

En 2010, une formation dure 54 heures en moyenne (tableau 4). Malgré une hausse ponctuelle en 2009 (57 heures), la durée moyenne des formations poursuit le recul entamé depuis plusieurs années. Cette durée était de 54 heures en 2008, 57 heures en 2007 et 71 heures en 2000 (graphique 2). Le découpage des formations en modules, c'est-à-dire en blocs homogènes de savoirs et compétences, dans lequel se sont engagés depuis plusieurs années les organismes de formation, explique en partie cette tendance mais le caractère relativement fragile

(5) Agefiph : association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Tableau 3 • Répartition des publics selon le statut des prestataires en 2010

En %

Statut des prestataires	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble
Privé à but lucratif .....	60	36	31	30	<b>51</b>
Privé à but non lucratif .....	20	42	33	45	<b>27</b>
Formateurs individuels .....	7	3	7	11	<b>7</b>
Public et parapublic .....	13	19	29	14	<b>15</b>
<b>Ensemble.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Évolution 2010/2009 (en %) .....	3,9	16,1	1,7	0,8	<b>4,7</b>
En % des types de public .....	69,3	12,4	5,3	12,9	<b>100,0</b>

Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

Champ : ensemble des organismes ayant réalisé des actions de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire ; France entière.

Tableau 4 • **Durée moyenne des formations selon les publics et le statut des prestataires en 2010**

En heures

Statut des prestataires	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble	Évolution 2010/2009 (en %)
Privé à but lucratif .....	49	44	96	51	<b>50</b>	-7,5
Privé à but non lucratif .....	32	86	69	25	<b>44</b>	2,3
Formateurs individuels .....	52	58	49	31	<b>48</b>	-27,3
Public et parapublic.....	48	191	192	54	<b>86</b>	0,0
<b>Ensemble.....</b>	<b>46</b>	<b>89</b>	<b>111</b>	<b>37</b>	<b>54</b>	<b>-5,4</b>
Évolution 2010/2009 (en %).....	-10,2	4,5	-5,1	-11,9	<b>-5,4</b>	

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Champ : ensemble des organismes ayant réalisé des actions de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire. France entière.

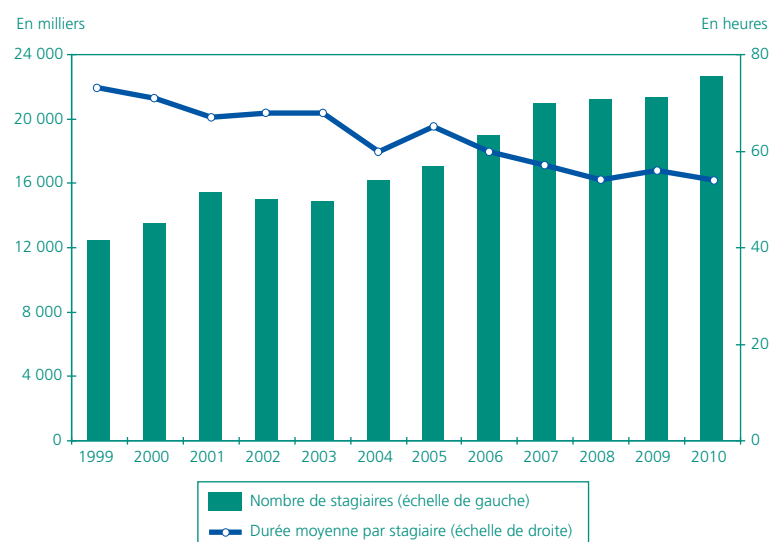
de la reprise peut aussi expliquer que les stagiaires soient orientés vers des stages moins longs. En outre, les stagiaires s'orientent toujours plus vers les spécialités des services, pour lesquelles les durées des formations sont relativement courtes, au détriment notamment des disciplines générales, pour lesquelles les durées de formation sont plus longues (tableau 5).

La durée moyenne recule dans le secteur privé à but lucratif (-8 %) et chez les formateurs individuels (-27 %), évolue légèrement à la hausse dans le secteur privé à but non lucratif (+2 %) et est stable dans le public et parapublic. Parmi les publics formés, le temps moyen passé en stage des demandeurs d'emploi s'accroît tandis que celui des autres publics recule. En effet, la durée de formation des salariés et des autres stagiaires baisse d'environ 10 % et celle des particuliers de 5 %. La durée de formation des demandeurs d'emploi augmente essentiellement dans le secteur privé non lucratif dans lequel ils se forment majoritairement.

### Les formations aux disciplines générales reculent au profit des spécialités des services

En 2010, le nombre de stagiaires formés est stable ou en hausse pour tous les grands domaines de formation, à l'exception des disciplines générales.

Graphique 2 • **Stagiaires et durée moyenne de formation**



Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue ayant réalisé des actions de formation continue à titre principal ou secondaire ; France entière.

Les formations aux spécialités des services sont toujours les plus suivies, avec 65 % des stagiaires (+0,8 points par rapport à 2009) et 63 % des heures-stagiaires (+3 points) (tableau 5). Ces formations couvrent, notamment, les spécialités plurivalentes des échanges, de la gestion, de la communication et les spécialités sanitaires et sociales. Les formations concourant au développement personnel (14 % des stagiaires) sont quasiment stables même si, en leur sein, les formations au développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale attirent une part croissante des stagiaires. Celles préparant aux spécialités de production progressent (+0,8 point pour les stagiaires formés et les heures-stagiaires dispensées). Elles attirent, en 2010, 9 % des stagiaires et représentent 13 % des heures-stagiaires. Enfin, les formations aux disciplines

Tableau 5 • **Répartition des stagiaires et des heures-stagiaires selon les domaines de formation en 2010**

En %

	Stagiaires	Évolution 2010/2009 (en points)	Heures-stagiaires	Évolution 2010/2009 (en points)
Disciplines générales .....	12	-1,6	13	-3,4
Spécialités de la production.....	9	0,8	13	0,8
Spécialités des services .....	65	0,8	63	2,8
Domaines du développement personnel.....	14	0,1	12	-0,3
<b>Ensemble.....</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>-</b>

Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

Champ : ensemble des organismes ayant réalisé des actions de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire ; France entière.



Tableau 6 • Les dix premières spécialités de formation en 2010

	En % des stagiaires	En % des heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y. c. hygiène et sécurité) .....	10,9	9,6	45,9
Santé .....	7,1	6,0	43,6
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle ..	6,5	4,8	38,8
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données .....	6,1	6,3	54,4
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion.....	5,7	4,0	36,2
Transport, manutention, magasinage .....	5,7	4,8	43,9
Commerce, vente.....	4,7	5,4	60,0
Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi .....	4,4	3,5	42,2
Développement des capacités comportementales et relationnelles.....	4,3	3,9	48,0
Formations générales .....	3,5	4,7	70,9
<b>Ensemble des 10 premières spécialités.....</b>	<b>58,9</b>	<b>53,0</b>	<b>47,0</b>

Champ : ensemble des organismes ayant réalisé des actions de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

générales reculent à la fois en termes de stagiaires formés et d'heures-stagiaires réalisées (respectivement -2 points et -3 points par rapport à 2009).

### La durée moyenne de formation des 10 premières spécialités plus courte que pour l'ensemble des formations

En 2010, les 10 spécialités de formation les plus dispensées cumulent près de 60 % des stagiaires et plus de la moitié des heures-stagiaires (tableau 6). Elles sont en moyenne plus courtes (47 heures) que l'ensemble des formations (54 heures) mais cette durée baisse moins que pour l'ensemble des formations (en 2009 : 48 heures pour les 10 premières, contre 57 heures pour l'ensemble).

Dans le trio de tête des spécialités formant le plus de stagiaires, les formations à la sécurité des biens et des personnes (y. c. hygiène et sécurité) sont toujours en tête, suivies, plus loin derrière, par la santé et celles concernant le développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle.

Les formations à la sécurité des biens et des personnes (y. c. hygiène et sécurité) concernent la même proportion de stagiaires qu'en 2009 mais réalisent une part un peu plus importante des heures-stagiaires, leur durée moyenne s'étant accrue en 2010 (46 heures contre 41 heures en moyenne en 2009) tout en restant relativement courte par rapport aux autres spécialités. Elles sont favorisées par le code du travail. La loi du 6 décembre 1976 relative à la prévention des

accidents du travail, reprise dans l'article L. 4141-2 du code du travail, oblige en effet l'employeur à organiser une formation pratique et appropriée à la sécurité pour les salariés qu'il embauche ou qui changent de poste. De plus, depuis 2002, toutes les entreprises doivent tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels et établir un programme annuel de prévention de ces risques. Enfin, depuis 2004, ces formations sont imputables sur le montant de la participation des entreprises lorsqu'elles s'insèrent dans le cadre d'actions de formation professionnelle continue entendues au sens de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Les formations dans le domaine de la santé attirent en proportion le même nombre de stagiaires et un peu moins d'heures-stagiaires qu'en 2009, pour une durée fortement en baisse (44 heures contre 62 en 2009).

Les formations relatives au développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle, destinées principalement aux demandeurs d'emploi, concernent plus de stagiaires qu'en 2009 (7 % contre 6 % en 2009) et réalisent près de 5 % des heures-stagiaires (contre 4 % en 2009). La durée de ces formations est plus longue qu'en 2009 (39 heures contre 37 heures). Ces formations remontent de la quatrième à la troisième place au détriment des formations à l'informatique, traitement de l'information et réseaux de transmission des données.

Les formations générales régressent de la septième à la dernière place et sont traditionnellement parmi les spécialités aux durées de formation les plus longues.

Annie DELORT, Jérôme LÉ (Dares).

#### Pour en savoir plus

- [1] Delort A. (2011), « Les prestataires de formation continue en 2009 », *Dares Analyses* n° 069, septembre.
- [2] Delort A. (2011), « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2009 », *Dares Analyses* n° 082, novembre.
- [3] Michun S., Simon V., Valette A. (2010), « La formation professionnelle continue comme activité secondaire, structuration du marché et nature de l'offre en questions », *Net.Doc* n° 61, Céreq, avril.

## STATISTIQUES LOCALES SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATAIRES DE FORMATION CONTINUE

Les Bilans pédagogiques et financiers (BPF) sont généralement renseignés par les sièges sociaux qui agrègent les informations des différents établissements formateurs de l'entreprise (encadré 3). Bien que la grande majorité des entreprises ayant réalisé des actions de formation professionnelle continue, à titre principal ou secondaire, ne soient constituées que d'un établissement (90 %), celles possédant plus d'un établissement représentent en 2010 près de 40 % du total des produits issus de la formation. Les statistiques locales basées sur le lieu de déclaration sont biaisées car elles surreprésentent les régions où se concentrent les sièges, en particulier l'Ile-de-France. Il est toutefois possible de résoudre le problème en recoupant les informations des BPF avec des données de localisation des entreprises et de leurs établissements (1).

Une fois prise en compte la localisation réelle des organismes, au niveau régional l'Ile-de-France apparaît sans surprise comme le principal lieu d'activité des organismes de formation, avec plus de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 38 % du total des produits, loin devant les autres grandes régions (Rhône-Alpes, Paca...) pour lesquelles le seuil d'un milliard d'euros est rarement dépassé. Plusieurs facteurs contribuent à expliquer le poids important de la région Ile-de-France. Celle-ci emploie notamment 24 % des salariés et surtout 38 % de l'ensemble des cadres (tableau 2). Or, les entreprises, qui demeurent le principal financeur de la formation, forment davantage leurs salariés les plus qualifiés, ce qui conduit à une plus grande concentration de leur effort dans les zones où est localisé l'emploi qualifié. De même, l'Ile-de-France regroupe une part importante de l'offre de formation, avec 12,5 % des établissements publics et 25 % des établissements privés, et attire de ce fait des stagiaires pouvant venir d'autres régions. Ainsi 48 % des achats de formation des entreprises et 36 % de ceux des organismes collecteurs ont lieu en Ile-de-France. À l'inverse du comportement des entreprises, la répartition régionale des efforts de formation des pouvoirs publics apparaît bien moins concentrée et plus homogène (tableaux 1 et 2). Elle correspond en effet davantage à la répartition sur le territoire de la population active, sans distinction de qualification, et à celle des demandeurs d'emploi.

La répartition régionale des stagiaires salariés (tableau 2) est sensiblement la même que celle des produits étant donné qu'ils sont le principal public bénéficiaire (70 %). Quelques écarts apparaissent toutefois en raison des différences de coûts de formation et de structure de main-d'œuvre qui peuvent exister entre régions. Par rapport à la durée moyenne des formations des salariés qui est de 46 heures au niveau national, on observe une forte hétérogénéité au niveau régional avec une dispersion moyenne (2) autour de cette durée de 30 %. Les formations des salariés ont été les plus courtes dans la région Centre avec 24 heures de durée moyenne et les plus longues en Pays-de-la-Loire avec 70 heures. Cette dispersion se retrouve dans les mêmes proportions (35 %) lorsqu'on rapporte le nombre d'heures de formation au nombre total de salariés. Les entreprises ont ainsi financé, hors formation interne, près de 30 heures de formation par salarié en 2010, avec un maximum de 53 heures en Ile-de-France et un minimum de 6 en Corse. Ces chiffres masquent néanmoins le fait que les efforts de formation se concentrent généralement sur un faible nombre d'individus. L'enquête Formation et qualification professionnelle de l'Insee de 2003 montre par exemple que 6 % des salariés suivent près de 50 % des formations.

Tableau 1 • Répartition régionale des produits selon le financeur

En %

	Entreprises	Organismes Collecteurs	Pouvoirs publics pour d'autres publics	Pouvoirs publics pour leurs agents	Autres	Ensemble	Évolution 2010/2009
Ile-de-France .....	48,3	36,4	19,6	33,1	38,8	<b>37,8</b>	13,7
Champagne-Ardenne.....	0,8	1,2	2,1	1,0	19,6	<b>1,2</b>	9,3
Picardie .....	1,7	1,7	2,8	1,5	1,4	<b>1,9</b>	7,0
Haute-Normandie .....	1,6	2,0	3,2	2,0	2,4	<b>2,2</b>	4,5
Centre.....	2,7	2,7	3,8	2,4	2,5	<b>2,9</b>	9,0
Basse-Normandie .....	0,9	1,6	2,6	1,9	1,5	<b>1,6</b>	9,8
Bourgogne.....	1,3	1,5	2,6	2,5	1,6	<b>1,7</b>	11,2
Nord-Pas-de-Calais.....	3,8	4,5	7,1	4,4	5,3	<b>4,9</b>	9,8
Lorraine .....	1,9	2,4	3,4	3,3	2,2	<b>2,4</b>	6,4
Alsace.....	2,3	2,5	2,8	3,8	2,2	<b>2,5</b>	7,6
Franche-Comté .....	0,9	1,0	1,5	1,2	0,9	<b>1,0</b>	7,4
Pays-de-la-Loire.....	4,1	5,1	5,9	4,9	4,1	<b>4,7</b>	8,9
Bretagne .....	2,9	3,7	3,8	3,1	3,3	<b>3,3</b>	5,7
Poitou-Charentes .....	1,2	1,9	2,1	1,6	1,7	<b>1,6</b>	8,3
Aquitaine .....	2,9	4,4	4,5	4,0	4,0	<b>3,8</b>	6,2
Midi-Pyrénées .....	3,5	3,6	5,4	5,2	5,6	<b>4,4</b>	14,5
Limousin .....	0,6	0,5	1,3	1,0	0,7	<b>0,8</b>	12,3
Rhône-Alpes .....	9,6	9,1	6,6	10,2	8,4	<b>8,7</b>	3,9
Auvergne .....	0,9	1,4	2,0	1,2	1,2	<b>1,3</b>	17,4
Languedoc-Roussillon.....	1,8	3,4	4,6	3,6	3,3	<b>3,0</b>	6,1
PACA .....	5,3	7,0	6,5	5,4	5,9	<b>5,9</b>	4,3
Corse .....	0,1	0,2	0,5	0,4	0,2	<b>0,2</b>	4,3
Régions d'outre-mer.....	0,7	2,2	5,1	2,2	1,8	<b>2,1</b>	16,2
<b>Total (milliards d'euros) .....</b>	<b>4,8</b>	<b>2,2</b>	<b>2,6</b>	<b>0,8</b>	<b>2,3</b>	<b>12,7</b>	<b>9,9</b>

Lecture : 48,3 % des produits en provenance des entreprises ont été perçus par des établissements de formation localisés en Ile-de-France. L'évolution entre 2009 et 2010 porte sur le montant total des produits. La colonne « Autres » est issue de l'agrégation des produits issus des particuliers, autres organismes de formation et autres.

Champ : ensemble des organismes ayant réalisé des actions de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, fichiers CLAP ; traitement Dares.

(1) Les données utilisées sont issues des fichiers CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) produits par l'INSEE à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Pour les entreprises multi-établissements, on dénombre et localise l'ensemble de leurs établissements ayant pour activité principale la formation (85.59A, 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59B) ou le conseil (70.22Z, 62.02A), qui constitue également une part importante du marché de la formation (10 % des produits). On réimpute ensuite à ces établissements les montants déclarés au niveau entreprise au prorata de leur part dans la masse salariale. Dans le cas où l'entreprise ne possède aucun établissement de ce type, la même répartition se fait sur l'ensemble des établissements, quelle que soit leur activité. Ce dernier cas, davantage sujet à caution, reste limité puisque ces entreprises représentent moins de 5 % du total des produits.

(2) Il s'agit du rapport (écart-type/moyenne) qui indique le degré d'homogénéité de cette durée d'une région à l'autre. L'intérêt de la mesure est de pouvoir la comparer quelle que soit l'échelle de la variable (durée, montants...).

Les régions qui ont formé le plus de demandeurs d'emploi sont globalement celles où ces derniers sont les plus nombreux (tableau 2) même si des écarts existent. La région Bourgogne a ainsi formé 5,1 % des stagiaires demandeurs d'emploi alors que seuls 2,3 % d'entre eux y sont inscrits. Le nombre d'heures de formation moyen par demandeur d'emploi (89 heures) est relativement stable d'une région à l'autre avec une dispersion moyenne de 18 % (contre 35 % pour les salariés). Les écarts observés laissent à penser que certaines régions tendent à privilégier les actions courtes mais nombreuses alors que d'autres favoriseront les actions longues et ciblées.

Tableau 2 • Répartition régionale des publics formés selon leur statut

	Salariés			Demandeurs d'emploi			Structure de l'emploi et de la demande d'emploi		
	Proportion de stagiaires (%)	Durée moyenne (en heures)	Évolution 2010/2009 (produits) (%)	Proportion de stagiaires (%)	Durée moyenne (en heures)	Évolution 2010/2009 (produits) (%)	Emploi salarié (%)	Emploi cadre (%)	Demandeurs d'emploi en fin de mois (%)
Ile-de-France .....	37,7	51	10,3	19,7	80	23,2	23,9	38,2	16,7
Champagne-Ardenne.....	1,1	33	2,8	2,0	94	21,5	1,9	1,4	2,0
Picardie.....	2,0	30	8,7	2,3	113	5,8	2,5	1,8	3,2
Haute-Normandie .....	2,0	30	8,0	2,9	98	26,8	2,7	2,0	3,0
Centre.....	3,7	24	3,8	2,9	96	10,5	3,6	2,7	3,6
Basse-Normandie .....	1,2	66	3,7	1,9	129	26,8	2,1	1,5	2,1
Bourgogne.....	1,5	36	9,1	5,1	51	19,1	2,4	1,7	2,3
Nord-Pas-de-Calais.....	4,7	33	2,4	7,5	90	25,0	5,8	4,7	7,4
Lorraine .....	2,7	48	1,0	2,7	114	11,3	3,1	2,3	3,4
Alsace.....	3,0	31	6,1	1,8	122	15,1	2,9	2,5	2,6
Franche-Comté.....	1,1	32	-3,8	2,0	83	33,9	1,6	1,2	1,6
Pays-de-la-Loire.....	5,2	70	2,3	6,5	94	34,3	5,5	4,1	5,3
Bretagne.....	3,6	29	5,2	3,9	87	6,2	4,6	3,5	4,3
Poitou-Charentes.....	1,4	40	0,7	2,4	76	36,0	2,4	1,6	2,6
Aquitaine.....	3,4	53	9,0	5,6	77	-1,6	4,7	3,8	4,9
Midi-Pyrénées.....	4,1	40	6,5	4,7	99	25,1	4,3	4,3	4,5
Limousin.....	0,7	40	5,7	0,9	140	31,1	1,0	0,8	1,0
Rhône-Alpes.....	9,8	41	1,0	9,8	55	17,6	10,0	9,7	8,6
Auvergne.....	1,3	44	11,0	1,6	112	28,7	1,9	1,4	1,8
Languedoc-Roussillon.....	2,7	34	4,4	4,7	99	13,0	3,4	2,7	4,8
PACA.....	5,7	62	1,0	5,2	120	3,8	7,2	6,5	8,1
Corse.....	0,1	27	-7,7	0,2	169	20,1	0,4	0,3	0,4
Régions d'outre-mer.....	1,1	47	10,6	3,5	132	22,7	2,1	1,5	5,8
<b>Total.....</b>	<b>15,6</b>	<b>46</b>	<b>6,4</b>	<b>2,8</b>	<b>89</b>	<b>18,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : 37,7 % des 15,6 millions de stagiaires salariés en 2010 ont suivi leur formation en Ile-de-France. Ces formations ont duré en moyenne 51 heures. Entre 2009 et 2010, les produits pour la formation des salariés y ont progressé de 10,3 %, ceux pour la formation de publics spécifiques de 23,2 %. Enfin, 16,7 % des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM, toutes catégories confondues) et 38,2 % des cadres sont localisés en Ile-de-France. Ces chiffres sont à prendre avec précaution car les organismes de formation ne remplissent pas toujours correctement la partie non financière du BPF.

Champ : ensemble des organismes ayant réalisé des actions de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, fichiers sur l'emploi régional (Insee) ; traitement Dares

Entre 2009 et 2010, l'évolution du secteur laisse apparaître des dynamiques régionales hétérogènes reflétant la forte croissance observée au niveau national (+10 %). Tous produits confondus, l'Ile-de-France, de par sa taille, se distingue comme principal moteur du secteur avec une croissance de 14 %. D'autres régions contribuent également à cette dynamique, comme par exemple Midi-Pyrénées (+14 %), le Limousin (+12 %), l'Auvergne (+17 %) et les territoires d'outre-mer (+16 %). Cette hétérogénéité peut avoir diverses origines : dans certaines régions comme l'Ile-de-France, le chiffre d'affaires des organismes a connu une forte baisse entre 2008 et 2009 (-7 % dans cette région) avant de se redresser entre 2009 et 2010. Le poids important des entreprises parmi les financeurs de la formation y rend le recours à la formation plus sensible à la conjoncture. Dans d'autres régions (tableau 2 (3)), le secteur a bénéficié des efforts publics à destination de publics spécifiques (demandeurs d'emploi, jeunes...). Il peut s'agir dans certains cas d'une dynamique allant de pair avec celle du secteur privé (Ile-de-France, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne, outre-mer) ou au contraire, de régions où la morosité du secteur privé a été potentiellement compensée par l'intervention publique (Franche-Comté, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Corse).

Dans la plupart des régions la répartition des produits entre les différents types d'organismes est plutôt équilibrée, les secteurs privé à but lucratif, privé à but non lucratif et public et parapublic représentant chacun environ un tiers de l'activité (tableau 3). L'Ile-de-France se démarque clairement de ce schéma avec une prépondérance très forte du secteur privé lucratif (62 %) et une importance relativement faible du secteur public et parapublic (11 %). Néanmoins, la proportion du secteur privé lucratif est fortement corrélée au dynamisme et à la taille des régions. En effet, dans les régions telles que Paca, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées le secteur privé lucratif représente également près de 50 % de l'activité de formation.

(3) Le tableau 2 reporte la croissance des produits en provenance des entreprises (entreprises+Opca) et des pouvoirs publics, en dehors de ceux pour la formation de leurs agents, plutôt que la croissance en terme de nombre de stagiaires et d'heures de formation. Ces deux dernières mesures sont parfois mal renseignées et leur évolution d'une année sur l'autre à un niveau fin peut être sujette à caution.

Tableau 3 • Structure régionale de l'offre de formation en termes de produits

En %

	Privé à but lucratif	Privé à but non lucratif	Formateurs individuels	Public et parapublic	Ensemble
Ile-de-France .....	62	25	2	11	100
Champagne-Ardenne.....	30	32	4	34	100
Picardie .....	36	37	4	23	100
Haute-Normandie .....	42	27	3	27	100
Centre.....	36	25	5	33	100
Basse-Normandie .....	27	35	3	35	100
Bourgogne.....	28	32	5	35	100
Nord-Pas-de-Calais .....	41	29	3	27	100
Lorraine .....	36	26	5	33	100
Alsace .....	42	26	4	28	100
Franche-Comté .....	30	34	6	31	100
Pays-de-la-Loire.....	42	27	3	28	100
Bretagne .....	37	29	3	30	100
Poitou-Charentes .....	31	35	4	30	100
Aquitaine .....	40	31	4	24	100
Midi-Pyrénées .....	47	24	4	25	100
Limousin .....	25	35	3	38	100
Rhône-Alpes .....	51	25	4	20	100
Auvergne .....	33	28	4	35	100
Languedoc-Roussillon.....	42	25	5	29	100
PACA .....	48	29	4	19	100
Corse .....	21	17	2	59	100
Régions d'outre-mer.....	37	19	7	37	100
<b>Ensemble.....</b>	<b>49</b>	<b>26</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>100</b>

Lecture : en Ile-de-France 62 % des produits ont été enregistrés par des organismes privés à but lucratif.

Champ : ensemble des organismes ayant réalisé des actions de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, fichiers sur l'emploi régional (INSEE) ; traitement Dares

## LA DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ET LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité et d'une réglementation spécifiques, les organismes de formation sont soumis à certaines obligations administratives, dont la déclaration d'activité et le bilan pédagogique et financier (articles L. 6351-1 et L. 6352-11 du code du travail). Ces obligations s'appliquent aux établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation.

### La déclaration d'activité et les nouveaux dispositifs prévus avec la loi du 24 novembre 2009

Depuis 2003, chaque organisme réalisant effectivement des actions de formation professionnelle, de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience visées à l'article L. 6313-1 du code du travail doit effectuer une déclaration d'activité. Il fait cette déclaration dès la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle avec des tiers. La loi du 24 novembre 2009 a rénové le dispositif légal qui régit la déclaration d'activité des dispensateurs de formation. Elle a notamment réduit le délai de caducité de la déclaration d'activité : celle-ci devient caduque lorsque l'organisme de formation n'a pas eu d'activité de formation pendant 1 année (y compris l'année de déclaration) au lieu de 2 précédemment ou si pendant cette période, le bilan pédagogique et financier n'a pas été adressé à l'autorité administrative compétente. S'il souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'activité et apparaître en tant que nouvel organisme de formation (loi n° 2009-1437 du 24.11.09, art. 49 (JO du 25.11.09)).

La loi de 2009 a également mis en place une liste publique des organismes de formation, afin d'améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre de formation et de renforcer le droit à l'information professionnelle (<https://www.listeof.travail.gouv.fr/>). Figurent sur cette liste les organismes de formation qui sont à la fois :

- déclarés et toujours enregistrés auprès de l'administration ;
- à jour de leur obligation de transmission de leur bilan pédagogique et financier.

La liste comporte les renseignements relatifs à la raison sociale de l'organisme, à ses effectifs, à la description des actions de formation dispensées et au nombre de salariés et de personnes formés.

Par ailleurs, l'État, les partenaires sociaux et les régions se sont associés pour créer un portail permettant aux internautes d'accéder à des informations notamment sur l'offre de formation. Ce portail réunit des institutions et des organismes reconnus dans les domaines de l'orientation, de l'emploi et des métiers, de la formation initiale et continue ([www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr)).

### Le bilan pédagogique et financier

Qu'il exerce son activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire ou en situation de sous-traitance, tout prestataire doit établir chaque année un bilan pédagogique et financier.

La liste rendue publique des organismes de formation depuis la loi du 24 novembre 2009 implique une identification progressive de l'organisme de formation renseignant son bilan selon la règle : un organisme de formation = une entreprise identifiée par son numéro Siren. Autrement dit, le bilan retrace l'activité de l'ensemble des établissements de formation de la même entité juridique alors qu'auparavant, certains établissements autonomes d'une entreprise autorisés à signer des conventions ou des contrats de formation professionnelle pouvaient renvoyer un bilan. Toutefois, dans la majorité des cas, les organismes répondaient déjà sur un seul bilan pédagogique pour l'ensemble de leurs établissements. Parmi ceux ayant répondu jusqu'en 2009 au niveau établissement, seule une dizaine ont répondu en 2010 au niveau entreprise (sur un seul bilan pédagogique et financier). L'impact sur l'analyse des résultats est négligeable.

Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première sert à identifier l'organisme. La deuxième aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne d'une part sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics ou de contrats avec des particuliers ; elle renseigne d'autre part sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. En 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années antérieures à cette date doit donc être faite avec prudence. En 2007, la partie pédagogique (troisième partie) a été réorganisée, le tableau portant sur les niveaux de formation a été remplacé par un tableau sur les objectifs des formations, les niveaux ne s'appliquant qu'aux formations certifiantes.

### Une acception large de la formation dans les bilans pédagogiques et financiers

Dans les bilans pédagogiques et financiers, le vocable « formation » recouvre un champ plus large que son acception courante. Il intègre notamment des prestations d'évaluation ou d'accompagnement, comme l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ou les bilans de compétence. C'est ce concept qui est utilisé dans cette publication.

En revanche, les sources usuelles sur la formation, comme les enquêtes Emploi ou Formation continue de l'Insee, se limitent au champ traditionnel de la formation.

### Apports et limites des bilans pédagogiques et financiers

Les bilans peuvent être dorénavant renseignés par internet sur le portail officiel de télédéclaration de la déclaration d'activité et des bilans pédagogiques et financiers. <https://www.declarationof.travail.gouv.fr/index.php>. Ils sont exploités par la Dares. Ils permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. En revanche, ils ne retracent pas les formations réalisées « en interne » par les entreprises privées ou les administrations. Par ailleurs,

...Encadré 3 (suite et fin)

ils ne décrivent pas l'activité réalisée directement pour le compte des pouvoirs publics par certains organismes et financée par une subvention spécifique, tels notamment les programmes d'activité de service public (PASP) de l'Afpa. En 2009, le transfert aux conseils régionaux du financement de l'activité de formation des demandeurs d'emploi s'est achevé et seuls relèvent désormais du PASP, le financement des actions de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, l'orientation et la formation des publics spécifiques. Pour ces derniers, une procédure d'appels d'offres a été mise en place à l'issue de laquelle le marché a été attribué à l'Afpa. L'activité de celle-ci en tant que prestataire de l'Etat est désormais retracée dans les BPF. De plus, en 2010, s'est accéléré le passage pour l'Afpa d'un mode de fonctionnement basé sur une subvention à des commandes passées par les Régions sous différentes formes mais dans un cadre concurrentiel. Ce passage accroît les produits financiers de l'Afpa et impacte sensiblement les résultats relatifs au statut du secteur public et parapublic. Il faut également noter que les BPF concernant l'Afpa ne rendent qu'imparfaitement compte de son activité dans la mesure où ils sont remplis de manière hétérogène par les différentes entités de l'organisme. Enfin, l'apprentissage ne fait pas partie de ce champ, les bilans pédagogiques et financiers le considèrent comme relevant de la formation initiale.

Les questions portant sur les objectifs généraux des prestations dispensées ont été modifiées dans le formulaire du bilan pédagogique et financier en 2007. Les organismes étaient auparavant interrogés sur le niveau de la formation dispensée. Ils doivent à présent indiquer les objectifs généraux des prestations dispensées en distinguant entre les formations visant une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), les autres formations continues, et les prestations d'orientation et d'accompagnement. Les résultats obtenus semblent indiquer que certains organismes de formation n'ont pas tous encore intégré cette modification et continuent de répondre en termes de niveaux visés plutôt que de certifications enregistrées au RNCP. La fiabilité des résultats s'améliore mais dans l'attente d'une stabilisation des pratiques de remplissage, le détail des stages par objectif et niveau visés n'est pas présenté cette année. Les prestations d'orientation et d'accompagnement semblent néanmoins bien identifiées ; en 2010, elles représentent 12 % des prestations de formation, la moitié de ces actions ayant eu lieu auprès du milieu associatif (privé à but non lucratif).